

Soigneur animateur animalier

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ANIMAL PROTECT
MENG Patrick
06.09.93.46.22
formationsoigneuranimalier33@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

- Admission sur dossier (Envoi par mail ou par courrier sur simple demande). - Être âgé de 18 ans au commencement de la session. - Justifier d'au moins quinze jours de stage dans un établissement détenant des animaux.

Prérequis pédagogiques :

Notre formation n'a pas de prérequis pédagogique spécifique si ce n'est d'être en capacité de suivre et de comprendre les cours dispensés par nos formateurs.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Objectifs de la formation : le stagiaire doit avoir acquis les compétences professionnelles pour évoluer et travailler dans un parc zoologique ou un établissement s'occupant d'animaux. A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de : • Acquérir les connaissances théoriques sur les espèces • Découvrir le milieu professionnel et ses acteurs • Comprendre le fonctionnement d'un établissement s'occupant d'animaux • Accueillir et informer le public • Elaborer un projet professionnel

Contenu et modalités d'organisation

Contenu de la formation Soins aux animaux • Connaissance des espèces et gestion des animaux en captivité • Renforcement des compétences de base (biologie, pathologie, écologie, éthologie et pratique). Cadre institutionnel et approfondissements • Fonctionnement des parcs zoologiques et métier de soigneur animalier. • Réglementation et sécurité • Formations spécifiques Aménagement des espaces • Travaux d'entretien et d'aménagement des espaces • Scénographies Activités de communication • Pédagogie et communication • Projet professionnel Soit : 120 heures : Fonctionnement des parcs zoologiques et métier de soigneur animalier. 72 heures : Réglementation et sécurité. 110 heures : Renforcement des compétences de base (biologie, pathologie, écologie, éthologie et pratique). 180 heures : Connaissance des espèces et gestion des animaux en captivité. 66 heures : Pédagogie et communication. 30 heures : Remise à niveau. 114 heures : Formations spécifiques prévues dans le cursus. 30 heures : Projet professionnel.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00160201	du 04/05/2020 au 02/04/2021	LANDIRAS (33)	ANIMAL PROTECT		Non éligible	
00211742	du 01/07/2020 au 30/06/2021	LANDIRAS (33)	ANIMAL PROTECT		Non éligible	
00224293	du 03/05/2021 au 01/04/2022	LANDIRAS (33)	ANIMAL PROTECT		Non éligible	
00251076	du 02/05/2022 au 31/03/2023	LANDIRAS (33)	ANIMAL PROTECT		Non éligible	

00323072

du 02/05/2023 au
29/03/2024

Landiras (33)

ANIMAL PROTECT

Non
éligible



00394300

du 06/05/2024 au
04/04/2025

Landiras (33)

ANIMAL PROTECT

Non
éligible

